



## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Projet : **Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509**

Titre : **Appel à candidatures pour trois (03) bourses de Master**

Date de publication : **10 mai 2021**

Date de clôture : **30 juillet 2021**

### 1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

A la suite d'évaluations menées par l'UICN dans le cadre du Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA), il est clairement établi que l'offre de formation et le nombre de cadres formés sur les questions de gestion des aires protégées sont très limités dans la région Afrique de l'Ouest. Pendant ce temps, les enjeux de conservation et les pressions sur la biodiversité sont sans cesse grandissants et se complexifient davantage. Il est également noté que la grande majorité des cadres en poste dans les aires protégées sont issus de formations de base en aménagement forestier et/ou exploitation forestière et/ou gestion de la faune. L'insuffisance de compétences ciblant spécifiquement la gestion des aires protégées limite la capacité des pays à mettre à la disposition des sites des cadres suffisamment qualifiés dans le domaine pour assurer l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Afin de contribuer à relever le niveau et la disponibilité de l'expertise régionale en matière de gestion des aires protégées, l'UICN, à travers la composante 2 du Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité, à la Gouvernance Environnementale et aux Changements Climatiques (PAPBio) intitulée « Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest », envisage la mise en place d'un dispositif régional d'accompagnement de la formation de cadres dans les domaines de la gestion intégrée des aires protégées et du changement climatique.

Le projet, financé par l'Union Européenne au profit des Etats membres des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, lance un appel à candidatures pour trois (03) bourses de Master d'un montant de 5.000 Euros chacune dédiées aux cadres et étudiants pour des cursus de formation de niveau Master dans des écoles ou universités de l'Afrique de l'Ouest ainsi que d'autres formations supérieures situées hors de la région. Ce montant inclue la prise en charge de toutes les dépenses prévues jusqu'à la validation du diplôme de Master.

## **2. Objectif**

L'objectif de présent appel à candidatures vise à sélectionner trois (03) récipiendaires de bourses de formation de niveau Master afin de contribuer à renforcer les compétences des cadres gestionnaires des aires protégées ou accroître la disponibilité de l'expertise dans le domaine au sein des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

## **3. Profil recherché**

Les candidats devront :

- Justifier d'une position de cadre au sein d'une équipe de gestion d'une aire protégée ou dans l'administration forestière. Pour les étudiants, justifier d'un cursus académique en adéquation avec le Master ciblé ;
- Être titulaire d'une Licence ou d'un Master 1 ou équivalent en Environnement, Géographie, Aménagement et gestion des aires protégées, Agronomie ou dans un domaine connexe leur permettant de s'inscrire en Master 2 ciblé.

## **4. Les critères de sélection des programmes de Master éligibles**

Le Master proposé par l'étudiant doit :

- Être accrédité par le CAMES<sup>1</sup> ou par le mécanisme de certification du pays dans lequel il est délivré ;
- Porter sur un domaine en lien avec la gestion des aires protégées, la protection de la biodiversité, la lutte contre la criminalité environnementale ou le suivi écologique.

## **5. Les critères d'éligibilité des étudiants**

Les candidats devront :

- Justifier d'une inscription à un programme de Master (M1 ou M2) en lien avec les domaines spécifiés plus haut au moment de l'attribution de la bourse ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans ou d'un diplôme universitaire dans le domaine de l'environnement ;
- Être ressortissants des pays des Commissions de l'UEMOA<sup>2</sup> et/ou CEDEAO<sup>3</sup> ou de la Mauritanie ;
- Pouvoir démontrer de cofinancements suffisants si le coût de la formation dépasse le montant de la bourse.

## **6. Dossier de candidature**

Les candidats sont invités à soumettre leur dossier de candidature contenant :

---

1 Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

2 Union Monétaire et Economique Ouest Africaine

3 Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

- Une lettre d'acceptation à un programme de Master qui répond aux critères d'éligibilité (ou une demande d'inscription à un programme de Master en sachant que la preuve de l'inscription sera demandée avant l'attribution définitive de la bourse) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- Une copie de l'attestation du diplôme requis ;
- Une copie des relevés de notes de Licences (L1, 2 et 3) et Master (M1) ;
- Un sujet de recherche qui sera traité pendant le stage de fin de formation du Master ainsi que la recommandation d'un enseignant-chercheur, d'un enseignant ou d'un chercheur qualifié pour superviser et encadrer les travaux ;
- Les détails de la contribution financière supplémentaire, au besoin.

Les lettres d'acceptation ou les attestations d'inscription au Master (M1 ou M2) devront mentionner la date de la rentrée ciblée. Les offres reçues pourraient être évaluées avant la date de clôture en fonction des dates de rentrée ciblée.

Les bourses seront attribuées aux bénéficiaires sur la base d'une évaluation :

- a. De la pertinence du programme de Master et du projet de stage de fin de formation vis-à-vis des objectifs du projet ;
- b. De la pertinence de l'expérience professionnelle vis-à-vis de la thématique de la gestion des aires protégées.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 04 juillet 2021 à 23 heures 59 (UTC-GMT):

- Soit par dépôt sous enveloppes fermées avec la mention « BOURSE-MASTER\_UICN-GouvernanceRégionale\_NOM\_Prénom » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Soit par email en un fichier unique en format PDF (à nommer selon le format suivant : BOURSE-MASTER\_UICN-GouvernanceRégionale\_NOM\_Prénom) à l'adresse [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org).  
En objet « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : BOURSE-MASTER »